ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

PPEJ/155-2023

Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville d'Onet-le-Château et l'AFEV pour l'accompagnement à la scolarité

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que la commune est engagée depuis de nombreuses années en faveur du renforcement de l'accompagnement scolaire et éducatif pour les enfants des écoles élémentaires et pour les collégiens.

ENTENDU que dans ce cadre, la ville a conclu un partenariat fort avec l'AFEV.

ENTENDU que durant l'année scolaire 2022-2023, l'AFEV a ainsi accompagné 19 enfants d'élémentaire et 7 collégiens castonétois.

ENTENDU que les ciblages ont été réalisés en partenariat avec :

- l'école des Genêts
- l'école Pierre Puel
- l'école Jean Laroche
- le Collège des Quatre Saisons

ENTENDU que les enfants d'élémentaire ont été orientés pour travailler sur leur méthode de travail et d'organisation, leur confiance en eux et sur leur ouverture culturelle.

ENTENDU que lors de la réalisation du bilan avec nos partenaires, l'AFEV a pu constater que l'évolution des enfants était présente bien que difficilement quantifiable.

ENTENDU que les accompagnements commencent généralement au domicile pour ensuite se terminer par des activités ludiques avec les enfants autour des jeux, de la culture, de l'orientation :

- ✓ visite de la médiathèque de Rodez et Onet le château avec renseignements pour l'adhésion à la structure,
- ✓ lecture à voix haute,
- ✓ découvertes de différents livres,
- ✓ grand jeux de connaissance,
- ✓ jeux de société,
- ✓ chasse aux trésors pour apprendre la mobilité en bus entre Onet le château et Rodez,
- ✓ conscience de soi,
- ✓ découverte de métier à travers des jeux,
- ✓ quelles sont les qualités de chacun,
- ✓ qu'est-ce qu'une compétence,
- ✓ description du fonctionnement du lycée.

CONSIDERANT que dans ce cadre, il est proposé aujourd'hui de renouveler le conventionner avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville – AFEV, qui forte d'une expérience au niveau nationale de plus de 25 ans, met en place et développe un programme de lutte contre l'échec scolaire.

CONSIDERANT que l'objectif de cet accompagnement éducatif individualisé est d'aider l'enfant à retrouver ou maintenir un niveau scolaire en phase avec la classe, à apprendre à travailler seul, et à trouver des méthodes d'apprentissage, d'étude.

CONSIDERANT que l'ensemble de ces actions vise à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

ENTENDU que ce projet individuel sera établi avec la famille, l'enfant, l'étudiant et évidemment l'enseignant.

ENTENDU que la démarche de cette association a consisté dans un premier temps à prendre contact auprès des directeurs d'écoles puis des enseignants afin de recenser et d'identifier les enfants et familles qui pourraient être concernées.

ENTENDU qu'en fonction des élèves inscrits cette année, les enseignants ont estimé les besoins en accompagnement :

- école Jean Laroche : 8 élèves
- école des Genêts : 7 élèves
- école Pierre Puel : 8 élèves
- Collège des Quatre Saisons : 7 élèves

ENTENDU que l'AFEV s'engage à mettre à disposition le nombre d'étudiants nécessaires pour intervenir sur Onet-le-Château.

CONSIDERANT que les frais de fonctionnement (frais de déplacement, sorties, etc.), pris en charge par la Mairie, sont estimés à 150 € par an et par élève suivi dans la limite de 30 accompagnements financés soit 4 500 € maximum par année scolaire.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide du renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville d'Onet-le-Château et l'AFEV telle qu'annexée à la présente délibération et transmise à l'ensemble des membres du Conseil municipal,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023